BACCALAUREAT PROFESSIONNEL			
SUJET	SESSION 2014	DUREE : 2 H	COEFFICIENT : 2,5
ÉPREUVE : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE			
EPREUVE DU LUNDI 16 JUIN 2014			

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : géographie, éducation civique et histoire.

Pour la première et la troisième partie, le candidat a le choix entre deux sujets.

Chaque sujet de la première partie comporte une annexe à compléter et à remettre avec la copie.

	Pages
Première partie **Géographie (sujets d'étude)** **9 points**	2/7
Deuxième partie **Éducation Civique (thème d'étude)** **4 points**	3/7
Troisième partie **Histoire (situations)** **7 points**	4/7 et 5/7
Annexes Première partie **A rendre avec la copie**	6/7 et 7/7

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'annexe complétée sera agrafée à la copie.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Première partie : Géographie

(Sujets d'étude)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : La France dans l'Union européenne et dans le monde

Repérer dans le temps et dans l'espace ***(3 points)***

1) Placez sur le fond de carte en **annexe 1** les noms de trois régions et six grandes villes du territoire français. **Vous joindrez la carte en annexe à votre copie.**

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances ***(6 points)***

2) À partir d'un exemple de votre choix, décrivez un aspect de la puissance culturelle française dans le monde.

3) « La France joue un rôle militaire dans le monde ». Justifiez cette affirmation en développant un exemple de votre choix.

4) Citez deux firmes transnationales françaises et donnez des exemples de leurs activités.

OU

Sujet 2 : L'Union européenne et ses territoires

Repérer dans le temps et dans l'espace ***(3 points)***

1) Placez sur le fond de carte en **annexe 2** les noms de six pays membres de l'Union européenne en 2014 et des trois villes sièges des institutions européennes. **Vous joindrez la carte en annexe à votre copie.**

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances ***(6 points)***

2) Qu'est-ce que l'espace Schengen ? Donnez le nom de deux pays appartenant aujourd'hui à cet espace.

3) Présentez un projet européen ou une politique commune mise en place par les États membres de l'Union européenne.

4) Illustrez chacune des affirmations suivantes par un exemple :
   a) « Les territoires de l'Union européenne n'ont pas un niveau économique comparable ».
   b) « Les frontières de l'Europe et de l'Union européenne ne sont pas identiques ».
   c) « L'euro n'est pas la monnaie de tous les États membres de l'Union européenne ».

Deuxième partie : Education civique

(Thème d'étude)

<u>Sujet :</u> L'ONU et ses missions

A partir du document ci-dessous et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1) Quelles sont les principales missions de l'ONU ?
2) Laquelle de ces missions est illustrée par l'affiche ci-dessous ? Quels résultats présente-t-elle ?
3) Présentez un exemple d'action que l'ONU mène dans un autre domaine.

Document : Affiche de l'Organisation des Nations Unies

Source : site de l'Organisation des Nations Unies, consulté le 19 décembre 2013.
(http://www.un.org/fr/events/povertyday/)

Troisième partie : Histoire (Situations)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : Le plan Schuman

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, présente un projet au cours d'une conférence de presse à Paris, à la veille d'une réunion des ministres des Affaires étrangères américain, britannique et français, consacrée au devenir de l'Allemagne.

Messieurs,
Il n'est plus question de vaines paroles, mais d'un acte, d'un acte hardi, d'un acte constructif.
[…]
La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.
L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire* de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.
Dans ce but, le Gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif : le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.
La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes dont elles ont été les plus constantes victimes.
La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique. […]
Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment** d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

*séculaire : qui dure depuis un siècle
**ferment : ce qui fait naître

Hervé BROQUET, Catherine LANNEAU ET Simon PETERMANN, *Les 100 discours qui ont marqué le XXe siècle*, André Versaille éditeur, 2008, p.358-359.

QUESTIONS :

1) Dans quel contexte historique ce projet a-t-il été présenté? (deux éléments de réponse attendus).
2) Quels sont les objectifs politiques et économiques du plan Schuman ?
3) Expliquez la phrase soulignée et illustrez-la par quelques exemples puisés dans vos connaissances.

OU

Sujet 2 : Kohl-Mitterrand et l'Europe

Dans un article du Monde, Helmut Kohl rend un hommage à François Mitterrand au moment où celui-ci se retire de la vie politique.

Un grand Européen quitte les fonctions de président de la République française. François Mitterrand et moi-même faisons le bilan d'un partenariat dont mon élection en tant que chancelier de la République fédérale d'Allemagne, le 1er octobre 1982, a marqué le début et qui suscite en moi un sentiment de reconnaissance. […]

Nous avions également évoqué Verdun, ce lieu frappé par le destin et dont le nom est entré dans l'histoire commune de la France et de l'Allemagne comme l'incarnation même d'une tragédie partagée. En 1940, François Mitterrand y avait été blessé alors qu'il était soldat et mon père y avait vécu pendant la première guerre mondiale les horreurs d'une lutte funeste. Ce souvenir émouvant nous unissait et a été l'un des mobiles de notre rencontre quelques temps plus tard au fort de Douaumont, où nous nous sommes tendu la main devant un cercueil recouvert des drapeaux français et allemand. Les paroles de Charles Péguy *« Mère, voici vos fils qui se sont tant battus »* ne prirent-elles pas, ce jour-là, un sens nouveau ?

A Verdun, François Mitterrand et moi-même avons déclaré : « L'unification de l'Europe est notre objectif commun, auquel nous œuvrons dans l'esprit de la fraternité ». Dès la première heure, nous avons considéré que la coopération étroite entre nos deux pays constituait un moteur à la fois indispensable et irremplaçable pour construire l'Europe unie. […]

François Mitterrand et moi-même avons dès le printemps 1990 […] commencé la préparation du traité sur l'Union européenne. Lorsque les chefs d'Etats et de gouvernement de la Communauté européenne reprirent ce projet à Dublin, ils déclarèrent explicitement qu'il était *« d'une importance cruciale dans la réalisation des progrès en cours visant à établir un cadre fiable pour la paix et la sécurité en Europe ».* Il y a longtemps que nous avons compris combien ces paroles étaient sages et combien les chants des sirènes eurosceptiques étaient trompeurs.

L'exercice du pouvoir par des Etats nationaux souverains n'est pas un système qui a réussi à l'Europe, et les tentatives visant à asseoir la paix uniquement sur une coopération intergouvernementale et des alliances changeantes ont échoué. La sécurité ne s'obtient pas en menant des actions isolées qui constituent toujours un risque, tout comme une politique d'équilibre obligatoirement instable. Pour rester stable et capable d'agir sur la scène politique internationale, l'Europe a besoin non seulement de l'Union monétaire mais aussi de l'Union politique, seul cadre qui permette aux pays membres de sauvegarder efficacement leurs intérêts nationaux.

François Mitterrand et moi-même, nous nous accordions sur tous ces points. Cette concordance de vues a nourri pendant douze ans et demi le partenariat franco-allemand qui reste sans égal et qui est voué à l'idée européenne. François Mitterrand a contribué de manière décisive à jeter les bases de l'Union politique créée par le traité de Maastricht. Cette œuvre de paix, il nous l'a léguée ; à nous maintenant de la parachever.

Helmut KOHL, « Le grand européen qui s'en va », *Le Monde*, 11 mai 1995.

QUESTIONS :

1) Présentez les deux hommes politiques évoqués dans ce document.

2) Décrivez la rencontre qui s'est déroulée à Verdun et expliquez pourquoi c'est un événement marquant pour l'histoire de l'Europe.

3) Présentez des réalisations européennes concrètes portées par ces deux hommes.

Annexe 1 (à rendre avec la copie)

Sujet 1 Géographie

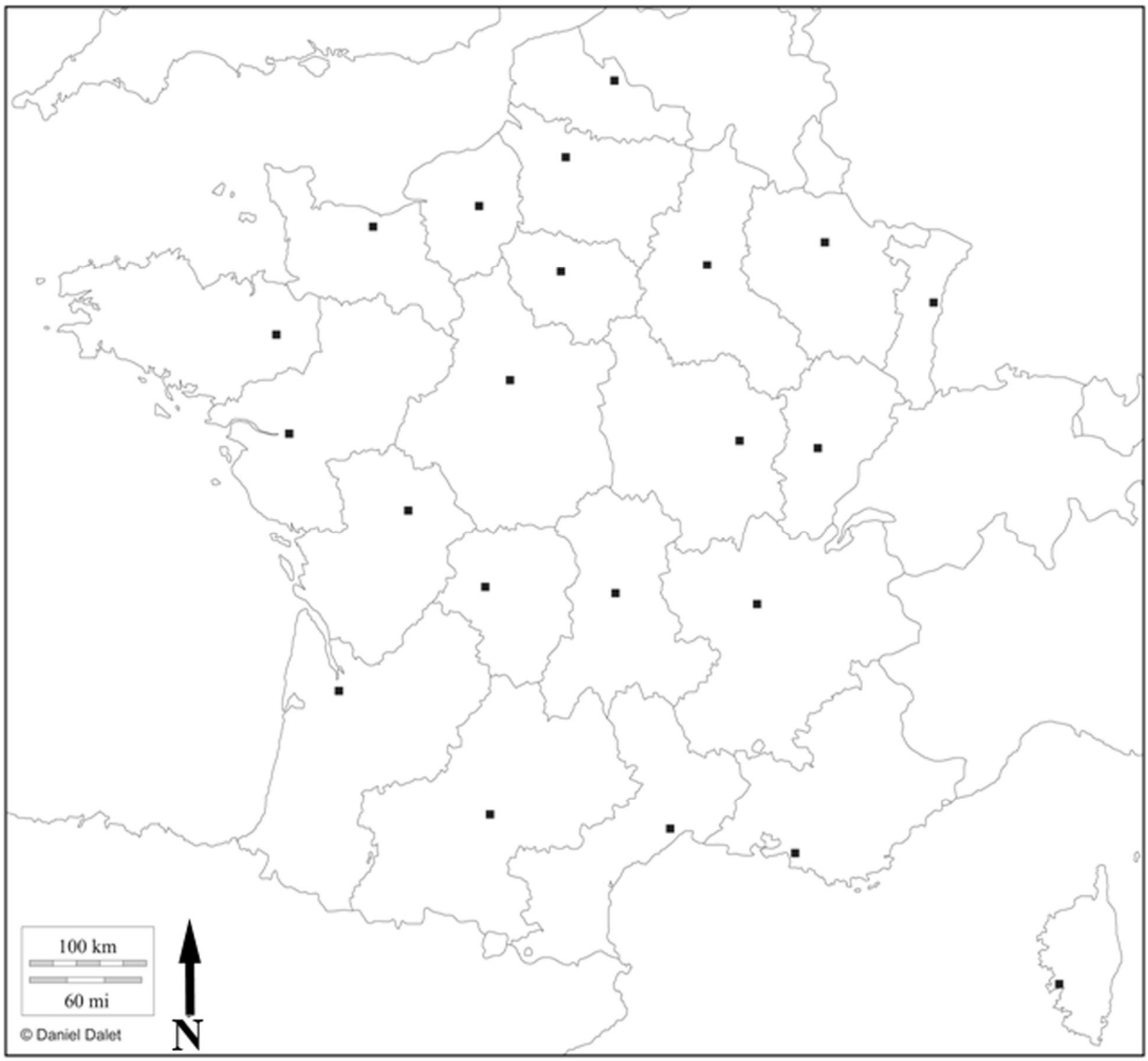

Annexe 2 (à rendre avec la copie)

Sujet 2 Géographie